

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
N° 2022 - 5101
EVENEMENT « 1CUBATEUR STREET »

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

pour permettre l'occupation du Domaine Public Communal
dans le cadre de rassemblements et ou manifestations

DIRECTION VIE DES QUARTIERS
28 avenue du Général Leclerc
93270 SEVRAN

Le Maire,

Vu la demande par laquelle La Maison de Quartier Rougemont, La Médiathèque, La Maison des découvertes et les associations : Rougemont Solidarité, Espoir de femmes, Teck Echec, Raptz, Courant d'art Frais et la Ressourcerie 2 mains demandent l'autorisation d'organiser un événement sur le domaine public le 18 novembre 2022 sur la rue Pierre Brossolette entre la Médiathèque, l'atelier et la fin de la Maison de quartier Rougemont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2121-29, L2122-21 et L2122-22 et 2331-4,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 06 mars 1974 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la Loi modifiée n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'état des lieux,

- A R R E T E -

La Maison de Quartier Rougemont, La Médiathèque, La Maison des découvertes et les associations : Rougemont Solidarité, Espoir de femmes, Teck Echec, Raptz, Courant d'art Frais et la Ressourcerie 2 mains sont autorisés à organiser l'événement Culturel « 1Cubateur Street» le 18 novembre 2022 à charge pour eux de se conformer aux conditions spéciales suivantes :

ARTICLE 1 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

- Les installations sont conformes et les registres de sécurité des CTS (Chapiteaux tentes et structures) doivent être tenus à jour.
- Les issues de secours sont bien indiquées et seront dégagées pour éviter toute entrave à la bonne circulation.
- Un extincteur sera mis à disposition. Durant cette période, le domaine public devra être quotidiennement nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers.

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX
N° 2022 - 5101
EVENEMENT « 1CUBATEUR STREET »

-Tous les dégâts occasionnés au Domaine Public, consécutivement à l'installation seront à la charge de des relations publiques. Une remise en état des lieux sera demandée au théâtre de la Poudrerie.

- La signalisation nécessaire à la sécurité sera mise en place et maintenue en bon état pendant toute la durée du rassemblement.

- La ville demande à La Maison de Quartier Rougemont, La Médiathèque, La Maison des découvertes et les associations : Rougemont Solidarité, Espoir de femmes, Teck Ehec, Raptz, Courant d'art Frais et la Ressourcerie 2 mains de bien vouloir se conformer aux règles d'hygiène, de propreté prévues par les règlements sanitaires en vigueur.

- Les barbecues sont interdits.

ARTICLE 2 : OUVERTURE DE LA MANIFESTATION

L'événement Culturel « 1Cubateur Street» est prévu le 18 novembre 2022.

ARTICLE 3 : DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation n'est valable que pour la journée du 18 novembre 2022.

ARTICLE 4 : RESTRICTIONS

La circulation et le stationnement sera interdit.

Fermeture de la rue entre la rue du 11 novembre et la rue Corot.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve de la signature de la convention et de la transmission de l'attestation d' assurance.

ARTICLE 6 : AMPLIATION DU PRÉSENT ARRÊTÉ SERA ADRESSÉE

- Police Municipale
- Pompiers
- Commissariat de Police
- Direction Vie des Quartiers

Fait à Sevrans, le 9 novembre 2022



Le Maire

Stéphane Blanchet
Stéphane Blanchet